

UNITÉ HYDROGRAPHIQUE MARNE VIGNOLE

VM.4



163 370 habitants

592 Km de masses d'eau
« cours d'eau »

1 917 km²

Dans cette unité hydrographique, les principales pressions sont liées à la culture de la vigne, à la vinification et à une forte densité de population, resserrée sur les cours d'eau. Elles sont accentuées par la topographie du milieu (fortes pentes) générant un aléa érosif important, avec des cours d'eau rectifiés, et la présence d'ouvrages hydrauliques sur certaines rivières. 2 masses d'eau sont classées comme « fortement modifiées » (Cubry et la Marne du confluent de la Semoigne au confluent de l'Ourcq). A noter aussi la prise d'eau de l'aqueduc de la Dhuis et la Marne navigable en aval de Cumières.

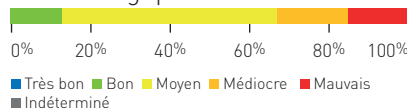
La plupart des masses d'eau ont des dégradations liées aux produits phytosanitaires, mais certains affluents de la Marne (Ruisseau de Trépail, ru de Brunet, le Domptin...) connaissent des contaminations multiples et récurrentes. Des pics de pollution restent présents, notamment en période de vendange.

La poursuite des actions sur la limitation des transferts des polluants agricoles et l'érosion est nécessaire. Par ailleurs, des actions vis-à-vis de l'assainissement sont encore indispensables (patrimoine vieillissant, réseaux avec fuites, connexion entre le pluvial et l'hydraulique viticole...), au vu des dégradations physico-chimiques encore importantes. Enfin, cette unité hydrographique présente un fort enjeu pour la continuité écologique.

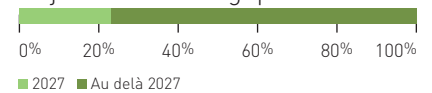
Cette unité hydrographique recoupe 4 masses d'eau souterraines. Toutes restent dégradées par les pollutions diffuses (pesticides et/ou nitrates) et 3 d'entre elles par le nombre de captages fermés pour pollution anthropique.

Masse d'eau	
Rivières et canaux	40
Lac	0
Transitions	0
Côtières	0
Souterraines	5

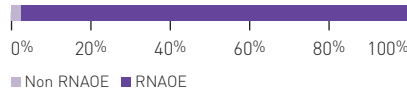
État écologique ESU



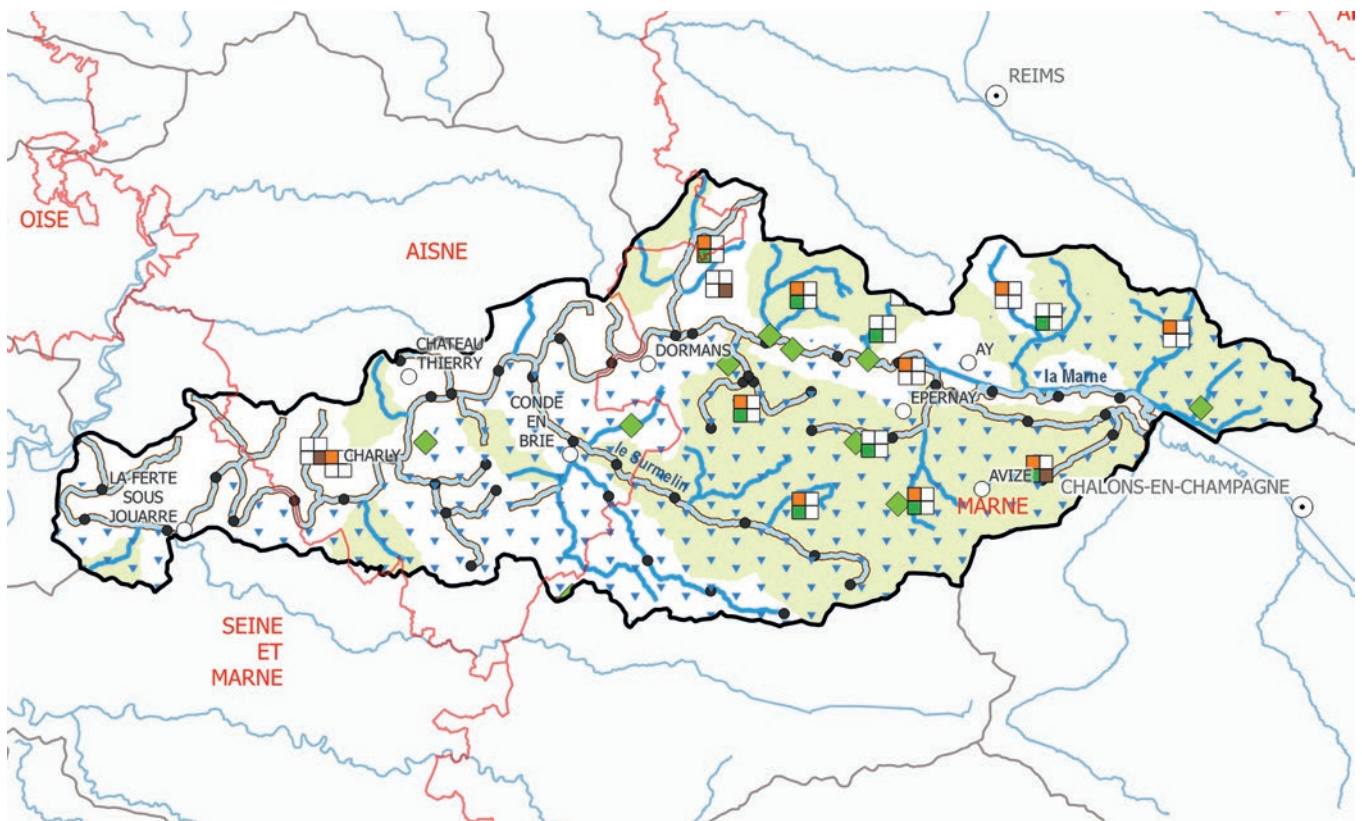
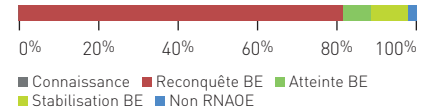
Objectif état écologique ESU



ME en RNAOE



Ambitions ME



**UNITÉ HYDROGRAPHIQUE
MARNE VIGNOBLE**
VM.4

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
Réduction des pollutions des collectivités						
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	20				
ASS0402	Reconstruction ou création d'une nouvelle STEP Hors Directive ERU	4				
ASS0502	Equipped d'une STEP Hors Directive ERU	16				
ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	2				
Réduction des pollutions des industries						
IND0401	Dispositif de maintien des performances de collecte ou de traitement des effluents	2				
IND13	Mesures de réduction de pollution hors substances dangereuses	4				
Réduction des pollutions agricoles						
AGR0101	Agriculture - Etude globale et schéma directeur	2				
AGR0201	Limitation des transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	7				
AGR0202	Limitation des transferts de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	24				
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	13				
AGR0302	Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	4				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	18				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	7				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	9				
AGR0603	Elaboration d'un programme d'action Erosion	4				
Protection et restauration des milieux						
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	38				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	22				
MIA14	Mesures de gestion des zones humides	4				
Gestion de la ressource en eau						
RES02	Mesures d'économie d'eau dans les secteurs agricole, domestique, industriel et artisanal	4				
RES03	Mettre en place des règles de partage de la ressource	9				